

LA

Petite Tunisie

ABONNEMENTS

SIX MOIS : 4 FR. — UN AN : 8 FR.
(Etranger, port en sus)
(les abonnements se payent d'avance).

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

TUNIS. — 14, rue Al-Djazira, 14. — TUNIS.

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé au bureau du Journal

INSERTIONS

Les annonces sont reçues au bureau du journal, coin des rues La Valette et de Danemarck et à l'imprimerie Franco-Tunisienne.

SOMMAIRE

M. Massicault, candidat sénatorial.
L'Alliance Israélite de Tunis.
Tous en chemise.
Les suites de l'arrestation arbitraire à Gabès.
Choses de Tunis.
Son excellence Si Mohamed Djellouli.
Sfax et ses intérêts.

A l'occasion de la fête nationale du 22 septembre, les ateliers de l'imprimerie Franco-Tunisienne étant fermés, la « Petite Tunisie » ne paraîtra pas vendredi prochain.

M. MASSICAULT

CANDIDAT SÉNATORIAL

Ainsi qu'on a pu le lire dans son officieuse « Dépêche », qu'il entretient avec les deniers des malheureux contribuables, il n'y a plus à en douter, M. Massicault est bien candidat en Seine-et-Oise.

S'il est une nouvelle qui nous a surpris, c'est bien celle d'apprendre que notre ministre brigait les suffrages des électeurs du second degré pour remplacer son défunt ami, Léon Journault, ce sénateur qui vint à Tunis, il y a deux ans, présider la distribution des prix du collège Sadiki.

Nous pensions qu'après la veste de Nérondes, qui compte cependant dans la vie d'un ministre plénipotentiaire, M. Massicault s'en tiendrait à ce commencement de garde-robe. Nous nous illusionnions, notre Résident général veut encore y ajouter un pardessus. Aujourd'hui, il n'en est plus à une veste près !

De cette lutte épique il ne peut sortir qu'amoindri.

Les journaux de Seine-et-Oise vont se payer sa tête et Dieu sait si on peut jongler avec ! S'il pouvait en rester aminci au point qu'on lui dise en haut lieu : « Il ne vous est plus possible de rester à Tunis, l'échec que vous venez de subir vous a porté le coup fatal ; vous n'avez plus l'autorité suffisante pour représenter le gouvernement de la République Française auprès de S. A. le Bey, nous vous offrons le choix entre une retraite bien gagnée ou l'ambassade de Couhani ! » Comme nous nous réjouirions !

L'homme néfaste de la Tunisie a le toupet de se prévaloir de sa situation et des services rendus par lui à la cause française en ce pays, pour solliciter les suffrages des électeurs dans le département où il possède son château, complètement transformé avec une partie des sommes qu'il a..... touchées, on sait comment, un peu de tous côtés, de tout le monde, aussi bien à Bizerte qu'à Tunis et ailleurs.

M. Massicault a réellement trop d'appétit pour un seul homme. Il doit avoir plusieurs solitaires dans le corps.

Si encore, ce mandat de sénateur avait pu nous débarrasser de M. Massicault — en admettant qu'il n'aille pas à Stockholm, comme nous le disons d'autre part — nous aurions été les premiers à écrire les articles les plus élogieux sur le compte de notre ministre

alors qu'il n'inspire que le dédain, tant sa conduite, vis-à-vis de nos compatriotes a été blâmable en toutes circonstances.

Mais si nous en croyons le journal du coin, M. Massicault élu, n'en continuerait pas moins à nous administrer sénatorialement et plénipotentiairement. Ah ! non, par exemple, et pour le coup, halte là, marrons, vous voulez trop à la fois.

Dans ces conditions, il est de notre devoir de jeter les hauts cris, d'éclairer les électeurs de Seine-et-Oise sur son passé et de leur crier : « Casse-cou ! A bas Massicault ! »

L'homme qui brigue vos suffrages est le dernier candidat à qui vous devez les accorder. Il ne veut parvenir au Sénat qu'afin d'avoir l'ambassade qu'il convoite. C'est un antilibéral, un anti-Français, un antipatriote, un juif dans toute l'acception du mot, fourbe, hypocrite, cupide, âpre au gain, encaissant des pots... de miel de tous côtés, incapable de quelque chose de bien, un parvenu qui sent d'une lieue ses origines.

En 1871, préfet de Limoges, au moment de la Commune, après avoir répondu de tout au brave colonel Biliot, qui se fiait à sa parole, il le laissait lâchement assassiner....

Depuis qu'il est ministre en Tunisie, cet homme, qui se dit patriote, libéral, dans la crainte de sollicitations, a constamment fermé sa porte au nez de ses compatriotes qui venaient, non pour lui demander quoi que ce soit, mais pour lui présenter leurs hommages, tandis qu'il les ouvrait à deux battants aux étrangers, surtout aux compatriotes de Crispi. Chose à remarquer, quand il y a une place à donner, un travail à faire, des fournitures à livrer, c'est toujours l'étranger qui est appelé et jamais le Français.

Et depuis près de sept ans qu'il administre la Tunisie, qu'a-t-il fait ?

Son bagage est bien mince.

A part le tarif douanier, il a considérablement amoindri le prestige de la France en acquiesçant au quatre volontés du consul italien, en s'aplatissant devant lui comme punaise, en supprimant la poste française, en laissant des fonctionnaires italiens faire l'inspection des écoles italiennes de Tunis et de la Régence, en faisant sa société habituelle de rastaquouères qu'il a fait venir d'un peu partout pour mettre la Tunisie en coupe réglée et avec lesquels il partage les chances.

On sait aussi qu M. Massicault fait argent de tout et que pour faire réussir un affaire, il faut avoir soin de graisser les roues du char de la Résidence, sans cela, pour cent motifs, plus mauvais les uns que les autres, on vous renvoie constamment, jusqu'au jour où, lassé, vous abandonnez l'affaire qu'on fait prendre par un autre avec qui on s'est préalablement entendu, etc., etc.

Si le gouvernement a besoin d'ouvriers, au lieu de les demander en France, on envoie un Calabrais en Sicile qui ramène un chargement d'Italiens.

Et pendant ce temps-là, nos compatriotes crèvent littéralement de faim.

Est-ce là la conduite d'un bon patriote ?

te ? d'un ministre plénipotentiaire de la République Française ?

M. Massicault n'est pas digne de l'honneur des suffrages des électeurs sénatoriaux de Seine-et-Oise.

Il n'y a place pour lui qu'au Sénat italien.

Sa devise a toujours été : « Arrière les Français, place aux Italiens ! »

Aussi nous adjurons les électeurs de Seine-et-Oise de repousser avec dédain, comme l'ont fait, il y a trois ans, ses compatriotes de Nérondes, la candidature du faux démocrate Massicault, le véritable consul d'Italie à Tunis.

Il faut réellement croire que notre concitoyen, M. de Carnières, est un terrible homme qui inspire une peur bleue au Résident et à ses salariés.

Parce qu'il écrit à la *Lanterne* pour protester contre la qualification de girouette que décerne ce journal aux membres de la Conférence qui ont voté, en juillet, exactement le contraire de ce qu'ils avaient déjà voté en avril, le rédacteur en chef de l'officieux journal s'empare de sa lettre et l'accuse « de se parer d'un titre qui ne lui appartenait plus à l'époque où la séance dont il parle a eu lieu ». En un mot, il accuse M. de Carnières de s'être introduit subrepticement dans une réunion où il n'avait que faire, ayant donné, quelques jours auparavant, sa démission de membre du bureau de la Société d'Agriculture.

Il y a là un outrage que notre concitoyen relèvera comme il l'entendra, mais, quant à nous, nous tenions à faire remarquer que l'homme que l'on disait vaincu, écrasé, anéanti, fait encore trembler les gens du clan résidentiel.

Le gouvernement vient d'accorder la croix d'officier du Nichan Iftikhar à Si El Hadj Ali ben Amor, ancien cheick des Mozabites, démissionnaire.

Cette distinction est la juste récompense des nombreux services que n'a cessé de rendre à la France Si El Hadj Ali, depuis plusieurs années.

Le gouvernement français ne saurait trop récompenser les indigènes qui lui rendent des services. Nous applaudissons des deux mains cette distinction méritée.

Il y a des esprits bien malintentionnés en Tunisie qui s'évertuent à crier *urbi et orbi* que la Régence est un pays impossible à habiter aujourd'hui, les vivres ayant renchéri du cent pour cent, les loyers coûtant des prix fous et le commerce n'allant, par contre, plus du tout.

Ces gens qui se plaignent, constamment sont de mauvaise foi.

Le commerce va parfaitement ; jamais, depuis des temps immémoriaux, on ne s'est donné autant à l'agriculture ; les employés, nous ne parlons pas des administrations, sont deux fois plus payés qu'en France, les vivres coûtent bien moins cher, les loyers sont pour rien et le commerce va si fort, qu'on a agité, au conseil d'administration de la Société Générale des Transports Maritimes à vapeur, la question de la suppression de l'agence de Tunis.

Si cette mesure est adoptée, les bateaux cesseraient leur service régulier hebdomadaire à partir du 1^{er} ou du 15 octobre prochain.

N'est-ce pas là un signe de la prospérité de ce pays ?

L'Alliance Israélite de Tunis

(Suite)

XIII

Paix et Concorde

A propos de la création d'un Consistoire israélite à Tunis, un très haut personnage d'Alger nous écrit :

« Je souhaite sincèrement que vous réussissiez dans votre entreprise et que vous arriviez à faire régner la *paix* et la *concorde* dans votre grande et belle communauté. »

La *paix* et la *concorde* dont parle notre honorable correspondant, existeraient à Tunis depuis très longtemps déjà si nous n'avions à la tête de nos communautés des hommes comme Cazès, Bourgel et Daniel Bonan.

Voilà trois individus qui s'entendent comme larrons en foire ! De n'importe quel côté qu'on les pince, ils sentent les irrégularités et les maladresses à cent mille lieues à la ronde.

Tout le monde connaît déjà le rôle que jouent MM. Cazès et Bourgel dans la communauté tunisienne ; nous allons parler aujourd'hui de celui que joue M. Daniel Bonan dans la communauté livournaise.

M. Daniel Bonan est élu membre de la communauté livournaise, le 23 novembre 1890, par 24 voix sur 74 votants. De ces 24 voix il faut déduire 15 au moins des membres de sa famille ; reste 9 voix sur 74 votants. Il résulte de ce petit calcul que M. Daniel Bonan, élu par la force des choses, ne représente rien, et, par conséquent, il devrait avoir moins d'autorité que ses collègues qui, eux, ont obtenu :

Angelo Guttières	57 voix.
Haï Bembaron	55 »
Gabriel Medina	48 »
Jacomo Cardoso	48 »
Avocat Mossé	43 »

Si M. Daniel Bonan ne s'était pas opposé à la création d'un Consistoire, jamais nous n'aurions songé à l'attaquer quoiqu'il soit méprisé de tous les Livournais. Mais il cherche à creuser plus profondément l'abîme qui nous sépare de nos frères Livournais ; au lieu de nous unir, il sème la haine et la discorde parmi nous ; il interdit même aux Tunisiens d'aller prier dans des synagogues livournaises, chose qui n'a jamais été faite ; ce qui prouve que M. Daniel Bonan n'est pas seulement content de conserver le *statu quo*, mais encore, qu'il voudrait déclarer une sorte de guerre entre nous, et ce, pour être le maître, pour régner à son aise. Il tremble devant notre union, il a peur d'un Consistoire ; il a bien compris qu'avec cette institution, il perdrait toute son autorité, il n'aurait plus voix au chapitre, il serait simple citoyen, pas plus ; c'est pour cela qu'il s'oppose à sa création ; mais malheureusement pour lui, il est seul de son avis, tous les Livournais sont las d'une pareille situation et demandent, avec nous, aujourd'hui, la chose qui nous est si chère, le *Consistoire*.

On nous prie de demander à la communauté livournaise ce qu'est devenu le *sipher* de feu docteur Benjamin Boccara.

On dit que ce *sipher* a été vendu par M. Daniel Bonan, comme *merchandise d'occasion*, à la dame Sara (elle vit encore) et que celle-ci aurait mis, à la place du nom du douateur, celui de son fils David fils d'Abraham Scialom.

Nous ne connaissons pas au juste l'histoire de ce *sipher*, mais nous savons pertinemment que quelqu'un qui n'est contrôlé par personne est capable de tout faire; du reste, rien ne nous étonne aujourd'hui, nous avons vu et nous voyons encore des choses....!

Le bruit court en ville que MM. Haï Bembaron et Gabriel Valensi ont donné leur démission par écrit au rabbin Isaki Tabia.

Ces démissions ne peuvent être valables que lorsqu'elles sont données au rabbin Elie Bourgel qui, par décret beylical du 6 kaada 1305, est nommé caïd de tous les Israélites de Tunis.

De deux choses l'une: ou ces messieurs veulent démissionner ou ils ne veulent pas; s'ils le veulent, pourquoi ne le font-ils pas régulièrement et conformément à la loi? S'ils ne le veulent pas, pourquoi faite tant de bruit autour d'une chose qui n'existe pas?

Des deux côtés, ils donnent lieu, aujourd'hui, à une hilarité générale.

Pour notre part, nous ne pouvons mieux faire que de les engager à se retirer le plus tôt possible, ce serait un pas en avant pour la création d'un Consistoire.

A quand le tour de M. Daniel Bonan? Le jour où celui-ci se décidera à démissionner, nous lui achèterons, comme prime, l'*Almanach des Accapareurs*.

TOUJOURS SAMACOFF

Depuis samedi dernier jusqu'à ce jour 47 personnes sont venues, dans les bureaux de la « Petite Tunisie », voir la lettre que nous avons reçue de Paris, dans laquelle on nous parle du futur déplacement de M. Cazès à Samacoff.

Nous prions Madame ou Mademoiselle C...., qui a l'air de douter de notre parole, de venir elle aussi s'en rendre compte *de visu*; cela lui évitera ainsi de raconter à ses élèves des histoires à dormir debout.

Jusqu'aux femmes qui veulent s'occuper de nos affaires, maintenant!

Pauvre Cazès! lâché de tous les côtés, il est réduit à se cacher sous la jupe d'une institutrice!

Mystère!

H. LE COLLU.

(A Suivre)

TOUS EN CHEMISE

Il paraît qu'avant l'occupation française les employés du ministère ainsi que des diverses administrations de Tunis, devaient porter le costume européen. Nous nous demandons pourquoi on laisse, aujourd'hui, la plupart des fonctionnaires indigènes de Dar-el-Bey revêtir leur costume national avec l'inévitable gandourah!

Cela n'a rien de bien gracieux ni de bien décent que ces hommes en chemise qui circulent dans les couloirs du ministère tunisien; on dirait une vaste chambre à coucher.

Nous espérons que l'honorable secrétaire général du gouvernement tunisien voudra bien ordonner, qu'à l'avenir, les fonctionnaires, placés sous ses ordres, devront être vêtus à l'europpéenne, sous peine de révocation.

Ce faisant, la civilisation fera un pas en avant après en avoir fait un en arrière.

LES

SUITES DE L'ARRESTATION ARBITRAIRE

A GABÈS

Nous apprenons qu'à la requête de M. le procureur de la République, M. Vayssières, qui a été l'objet de l'arrestation arbitraire que l'on sait, a été assigné à comparaître le 23 septembre devant le tribunal correctionnel de Sousse pour:

Avoir, à Gabès, canton dudit, arrondissement de Sousse, le 21 août 1892: 1° outragé par paroles, gestes ou menaces un citoyen chargé d'un ministère public, dans l'exercice de ses fonctions; 2° exercé des violences et voies de fait sur la personne d'un citoyen chargé d'un ministère public, dans l'exercice de ses fonctions.

Délit prévu et puni par les articles 224, 228, 230 du Code pénal.

Le citoyen dénommé dans l'assignation est un jeune enfant de 10 à 12 ans, investi des fonctions de capteur de chiens. Par qui?.....

Nous espérons qu'après cette audience, d'où sortira certainement acquitté, notre ami, on s'empressera de balayer le sieur Delattre. Ce ne sera que justice.

On lit dans un insipide journal:

« M. Massicault, résident général s'embarquera demain pour France, il sera accompagné du colonel de Labonne et du lieutenant de vaisseau Servonnet. »

Nous nous demandons en quel honneur l'ex-pion Massicault, pour aller soutenir sa candidature dans la Seine-et-Oise, se fait accompagner par deux officiers d'ordonnance?

Se figure-t-il que flanqué de deux officiers, les électeurs sénatoriaux le prendront au sérieux?

Nous appelons l'attention du ministre des Affaires Etrangères au sujet de cette escorte.

Jamais on n'a vu un candidat, si haut placé soit-il, se faire accompagner par sa maison militaire pour aller pérorer dans les réunions publiques.

En tout cas, qui paie les frais de voyage de ces messieurs, est-ce M. Massicault?

Nous voulons une réponse.

CHOSSES DE TUNIS

LES CAPRICES DE MM. LES INGÉNIEURS

Les chemins de fer et les ports. — Suppression des warfs. — Pourquoi le changement? — Une belle administration! — Les résultats.

(Suite)

UNE DRÔLE DE RAISON

Il est vrai que, plus tard, si les petits bateaux, les petits canaux et les petits bassins ne suffisaient pas au bonheur des Tunisiens, on pourrait faire aussi les wharfs. Ce serait double dépense, mais, pour le bonheur des Tunisiens, que ne ferait-on pas?

La grosse considération qui décide aujourd'hui la direction des travaux, c'est que, « sur les wharfs, les charrettes feraient de l'encombrement ». Des charrettes? Il n'existe donc pas de rails, ni de wagons en Tunisie? Pourquoi pas tout de suite le déchargement à dos de chameau, voire à dos d'homme.

Il semble en vérité que le grand souci de l'administration soit d'empêcher les bateaux, les marchandises et les voyageurs d'arriver à Tunis!

On refuse aux navires les moyens de venir à quai, les obligeant à s'ancrer ou à s'amarrer loin du bord, exposés à des collisions en cas de vent. On leur impose le double travail et la double dépense d'un débarquement par chalands. Puis on frappe de tarifs vraiment prohibitifs les voyageurs, les marchandises et jusqu'aux « jours de starie ». Trois francs par tête de voyageur — un franc pour les militaires! — sans compter ce qu'il faudra payer au petit bateau. Et alors qu'un bateau postal paie dans le port de Bône 400 fr. le même bateau payera 1,840 fr.

dans le port de Tunis — toujours sans compter la dime de débarquement au petit bateau du petit bassin.

On se demande, en vérité, si la direction des Travaux Publics ne se propose pas de détourner au profit de La Calle ou de Bône ou de Bizerte, le mouvement du port de Tunis.

A Bône, on débarque librement, de plein pied, sans l'ennui et le danger d'un transbordement par barque. On débarque gratuitement et, pour se rendre à Tunis par le chemin de fer, on paiera moins que dans le port de Tunis pour passer du paquebot à terre. D'autre part, si le paquebot vient directement de Marseille à Bizerte — où il paiera 400 francs au lieu de 1,840 — les voyageurs pourront être rendus à Tunis cinq ou six heures plus tôt.

Si c'est là ce qu'on veut, il était bien plus simple de dépenser à Bizerte les douze millions du port de Tunis. Au moins on aurait fait quelque chose de bien.

Ces plaintes ne sont pas les seules qui nous parviennent. Nous ne voulons pas entrer plus avant dans la discussion. Mais il est évident qu'à Tunis — comme il arrive parfois en France — les caprices de messieurs les ingénieurs ont besoin d'être quelques peu réfrénés. Et cela d'autant plus que l'administration, en Tunisie. — pays de gouvernement autocratique et absolu — n'est soumise à aucun contrôle et se meut en pleine fantaisie.

Or, en matière de travaux publics, les fantaisies coûtent cher et les lenteurs encore plus.

Nous apprenons avec plaisir l'apparition d'un nouveau journal antimassicaultiste, le *Messageur Tunisien*.

Avec notre nouveau confrère, la presse indépendante tunisienne sera représentée par trois journaux:

Le *Pilori Tunisien*,
Le *Messageur Tunisien*,
La *Petite Tunisie*.

Nous souhaitons au *Messageur Tunisien* bonne chance et longue vie.

Son Excellence Si Mohamed Djellouli Ministre de la plume.

Nous avons renvoyé la semaine dernière à aujourd'hui un article concernant Si Mohamed Djellouli, ministre de la plume et gouverneur de Sfax, Kerkenna et Aguerhas.

Plusieurs personnes sont venues intercéder en faveur du ministre de la plume que l'on nous a représenté comme un véritable et sincère ami de la France, ce que nous étions loin de nous douter. Nous avions toujours pris, au contraire, le Kebir Djellouli pour un vaincu mais non soumis, pour un fonctionnaire travaillant en sous-main pour l'Italie. On a essayé de nous désabuser, nous voulons bien le croire.... mais pour le moment, nous n'en sommes pas très convaincu.

Si l'enquête à laquelle se livre un membre du comité de direction de la « Petite Tunisie » nous prouve notre erreur, nous serons les premiers à la confesser.

Pour aujourd'hui pourtant nous ne pouvons nous empêcher de demander aux chefs du ministre de la plume comment il se fait que Si Mohamed Djellouli soit en même temps ministre et gouverneur de Sfax. Si le titre de gouverneur était purement honorifique nous ne trouverions rien à redire, mais il n'en est pas ainsi. Si Mohamed Djellouli cumule les deux fonctions et encaisse des deux côtés quelque chose comme soixante cinq ou soixante quinze mille piastres.

Le caïdat de Sfax lui rapporte bon an mal an environ trente cinq mille piastres.

Le denier est joli pour quelqu'un qui n'a qu'à toucher les fonds que lui envoie son Khalifat et les placer dans son coffre-fort. Il ne nous paraît pas logique qu'un homme occupé à Tunis puisse l'être en même temps à Sfax. Du reste, le ministre de la plume ne va dans cette dernière ville à peine qu'une fois par an, le temps juste de jeter un coup d'œil sur ses propriétés et de rentrer à Tunis.

Cette situation ne peut durer. Un gouverneur d'une localité ne peut rester à plusieurs centaines de kilomètres de la localité qu'il est chargé de gouverner. Où il doit donner sa démission de minis-

tre de la plume ou celle de gouverneur de Sfax?

Il ne peut plus cumuler les deux emplois afin d'en toucher les émoluments.

Nous espérons fermement que le gouvernement mettra Si Mohamed Djellouli en demeure d'avoir à abandonner l'un ou l'autre des deux emplois qu'il détient. Il sacrifiera certainement Sfax, où l'on placera un caïd qui n'habitera pas la ville de Tunis pour surveiller d'ici son caïdat l'un des plus importants de la Régence.

Sfax et ses intérêts

(Suite.)

Un monsieur, adorateur de critique, en lisant la *Petite Tunisie* du 12 août, trouvait que le correspondant de ce journal faisait quelques gaffes à son français. Il s'évertuait, au beau milieu de la rue, à expliquer qu'on fait griller un morceau de viande, mais non une citerne.

Nous n'avons pas la prétention de faire des fleurs de rhétorique, pas plus que de donner des leçons à ce monsieur, qui passe pour une personne *très ferrée*; toutefois, s'il avait donné les ordres nécessaires à un forgeron pour aller chez lui, en s'y rendant lui-même, au moment où il pérorait sur ce mot, il aurait vu dans son guide-âne qu'il n'avait pas besoin d'emprunter la situation de saint Laurent pour être grillé.

En écrivant ces quelques articles, nous n'avons qu'un but: celui d'être l'interprète du pays pour ses besoins, en faisant constater, par une prose que nous tâchons de rendre le plus explicite possible, les errements de nos administrateurs et les moyens de remédier au mal, s'il y a un peu de bonne volonté.

Ceci dit, nous allons passer en revue les subventions et les dépenses votées par nos idoles; c'est une chose qui mérite bien un peu d'attention pour qu'on ait le droit de s'en occuper.

D'après les comptes rendus du Conseil municipal, tout fait supposer, et l'on aurait mauvaise grâce à penser le contraire, que ces messieurs s'entendent à merveille sur toutes les questions soumises à leur approbation.

La traditionnelle formule à l'UNANIMITÉ s'étale pompeusement à la fin de chaque article proposé, soit pour l'adoption, soit pour le refus.

On n'oserait pas même mettre en doute les hautes capacités du ou des chefs de file en voyant un accord si parfait.

Cependant, en lisant ces comptes rendus, un œil tant soit peu exercé ne peut s'empêcher d'y trouver un énorme *j'mentifoutisme* poussé jusqu'à la dérision.

Nous ne voulons pas agacer les lecteurs par des extraits, aussi nous ne relèverons que les faits les plus saillants des deux dernières réunions.

Le 19 juillet, le conseil votait à l'unanimité la somme de 600 francs au personnel municipal pour avoir aidé le recensement de la caroube et du balayage. Dans cette distribution, on y voit figurer 4 cheiks à 50 francs l'un; 4 secrétaires à 20 francs; 1 agent de police à 50 francs; 2 employés de la ville à 60 francs l'un et le *receveur municipal* à 150 francs.

Ces messieurs ne sont-ils pas payés pour remplir leur journée?

Les commentaires seraient oiseux, surtout au sujet de l'agent et du receveur, ce dernier surtout, ayant des appointements fort enviables et peu d'occupation.

Encore à l'unanimité, une indemnité a été allouée au secrétaire adjoint de la mairie pendant le congé du titulaire, l'adjoint est actuellement en congé, pour raison de commerce. (Espérons qu'après sa permission de deux mois, passés en ville, le Conseil lui en votera une deuxième pour avoir bien fait ses affaires, malgré que, légalement, tout emploi administratif ne tolère pas cette deuxième attribution.)

A la prochaine séance, une subvention sera aussi reconnue indispensable pour le secrétaire, puisqu'il est, en ce moment, privé de son adjoint; cela s'explique logiquement, Qu'ils doivent souffrir de ces congés, Oh! les pauvres!

Dans la même séance, une commission a été nommée pour la vérification des livres du receveur municipal, et à la séance suivante, un membre de cette commis-

sion a déclaré qu'il fallait au moins quinze jours pour tout vérifier, estimant que ce travail demande un soin minutieux. Ces messieurs, en quelques heures, ont néanmoins constaté qu'il n'y avait ni toiles d'araignée ni taches d'encre sur les livres et le Conseil a voté à l'unanimité des félicitations au receveur pour la bonne tenue des livres.

Pourquoi ne lui vote-t-on pas aussi une subvention pour avoir eu la peine de recevoir la commission. C'est un travail supplémentaire qui devrait être récompensé, malgré que ladite commission n'ait vérifié que le peu de temps passé à cet examen.

Le 28 juillet, le conseil votait aussi à l'unanimité, l'augmentation de traitement du commis de la Recette, du secrétaire adjoint de la municipalité et du receveur du marché. Nous ne trouvons pas à redire qu'on améliore la situation des employés, au contraire. Mais qu'il nous soit permis de faire une petite réflexion à ce sujet.

Depuis que le Conseil vote des augmentations et des gratifications, il n'a pensé qu'aux ronds-de-cuir, les gratte-papier, qui voient s'arrondir leur bedaine à l'ombre, dans des établissements bien aérés, où ils ne passent que quelques heures, avec des appointements assez bien rémunérés, tandis qu'on oublie, à titre perpétuel, les pauvres travailleurs manuels, les cantonniers, par exemple, qui font dix heures bien remplies, au soleil ou au mauvais temps, pour la modique somme de 2 fr. 40. Ils rendent cependant des services bien plus multiples que les buveurs d'encre, car on les emploie à toutes sortes de travaux pénibles, du matin au soir, et gare à eux pour la plus petite incartade.

Un fait : pour le 14 juillet dernier, il a été alloué 40 francs d'indemnité à deux agents de police, comme service exceptionnel. Pour les cantonniers, qui ont eu la corvée de décorer la ville et d'illuminer le soir, on ne leur a même pas offert de rafraîchissements. Cependant ils se sont sacrifiés plus que personne pour la circonstance.

Dans la même séance du 28, et toujours à l'unanimité, on votait le dégrèvement d'impôts arriérés du consul d'Allemagne. D'où proviennent ces retards de paiement, si ce n'est de l'indifférence coupable de nos administrateurs.

Bon nombre de demandes ont été faites dans ce sens et ont été acceptées à l'unanimité.

300 francs ont été votés aussi, il y a quelque temps à MM. les secrétaires de la mairie pour le service de la bibliothèque, fait pendant les heures de travail.

Assez de perles administratives de ce genre ; ce serait trop long de les énumérer toutes.

En deux séances, 17 fois à l'unanimité.

Puisqu'il y a tant d'accord, nous émettons le vœu qu'un membre du conseil s'arme de sentiments généreux pour les malheureux déshérités de faveurs et fasse comprendre à ses collègues qu'une personne ne peut pas entretenir une petite famille avec 2 fr. 40.

Celui qui osera toucher à cette question, tout en faisant exception à la règle, s'attirera, à coup sûr, beaucoup plus de sympathie qu'en favorisant ceux qui gémissent toujours sur leur situation et ont déjà le ventre plein.

Nous ne serions pas surpris que, pour la circonstance, on ne vote pas à l'unanimité.

Dédié à un abonné d'une boîte à deux caroubes le cran ; qui n'a pas la langue rouillée à la fin de la journée, mais très souvent pâteuse :

Qui sème la calomnie et la médisance
Récolte le mépris et l'indifférence.
P. VÉDEL.

On a annoncé tant de fois, depuis trois ans, que M. Massicault allait nous quitter que nous hésitions à publier encore une fois la nouvelle de son changement, que nous tenons cependant d'une personne approchant chaque jour notre Résident général.

Le gouvernement désespérant de voir M. Arago, de Berne, prendre sa retraite et, d'un autre côté, tenant coûte que coûte à enlever M. Massicault de Tunis où il s'est rendu impossible par sa politique

équivoque et antifrançaise, quoi qu'en disent ses thuriferaires, aurait songé à créer une ambassade à Stockholm, capitale de la Suède, exprès pour notre Résident. Ce poste est actuellement occupé par un ministre plénipotentiaire. M. Massicault aurait été agréé par la cour de Suède et il aurait déjà donné les ordres d'emballer ses objets d'art.

La nouvelle, cette fois, est-elle la bonne et notre piteux et cupide Résident va-t-il enfin, comme on nous l'a certifié, nous quitter ?

Nous ne le croyons que tout juste, car le décret de création d'une « Banque d'Etat beylicale » n'est pas encore signé et les poches de notre ministre ne sont pas suffisamment pleines.

Comme nous l'avons déjà dit et écrit, quand son escarcelle sera garnie jusqu'au bord, alors il pensera seulement à nous quitter.

Nous annonçons avec plaisir l'apparition, pour le 20 septembre, d'un journal en langue italienne, la *Nuova Cartagine*, directeur, M. Cassuto.

Nous lui souhaitons longue vie et prospérité.

Par ces temps de grandes chaleurs, nous recommandons tout particulièrement à nos amis et lecteurs l'élixir de CHINA BRIGNONE qui a été primé à l'exposition nationale de Palerme.

Cet élixir est très précieux pour les personnes débilitées et manquant d'appétit et spécialement pour les convalescents de fièvres paludéennes, typhoïde en un mot, pour toutes les personnes qui veulent se bien porter.

Les **Rhumes** et les **Bronchites** ne résistent pas à l'usage du **Sirop de Polyzala composé** dont le seul dépôt à Tunis est situé à la pharmacie de première classe, rue d'Italie, numéro 19.

Le magasin de nouveautés bien connu **Aux deux Saisons**, rue d'Italie 28, à côté de la Poste, est sans contredit, le mieux assorti en nouveautés, toilerie, mercerie, rideaux, fantaisie, flanelle, etc., etc. L'habitude de la maison est de vendre bon et bon marché, afin de vendre beaucoup.

Nous recommandons tout particulièrement ce magasin à nos amis et lecteurs.

Grand Café de Tunis

Dimanche 9 octobre 1892

OUVERTURE

DU RESTAURANT A LA CARTE

Un chef des premiers hôtels de France est attaché à l'établissement.

Grand Bazar Tunisien

PRIX FIXE — ENTRÉE LIBRE

MAISON UNIVERSELLE

TUNIS — Rue Al-Djazira. — TUNIS

Les propriétaires du **Grand Bazar Tunisien** ont l'honneur d'informer leur nombreuse clientèle, qu'à l'occasion de la fête nationale du 22 Septembre, de même que pour celle du 14 Juillet, ils ont ouvert un rayon spécial, pour la vente de tous articles d'illumination : lanternes vénitiennes, ballons, verres de couleur, pains en stéarine, porte-verres, chainette, fulmi-coton, drapeaux français et russes, étamines, hampes, écussons, etc, etc.

Ils profitent de cette circonstance pour rappeler que tous les articles mis en vente, bien qu'a des prix très modiques, sont tous de provenance exclusivement française.

Expéditions dans l'intérieur

FORGES DE LA PROVIDENCE

MARCHIENNE-AU-PONT (Belgique)

Spécialité de Poutrelles en fer et en acier de toutes dimensions ; Fers marchands ; Cornières ; Colonnes en fonte moulées de toute espèce, d'après croquis ; — Charpentes et Ponts en fer et en acier.

La société se charge, à des prix fort modérés, de confectionner les Gîtes et autres travaux métalliques d'après les plans qui lui seraient adressés. Elle peut aussi se charger de l'exécution des plans d'après les dessins des maçonneries.

Agent pour la Tunisie : J. FORTI.

43 rue des Glacières

achat et vente

D'OBJETS MOBILIERS

LITERIE EN LOCATION

E. COLLOT

32 et 34, rue Al-Djazira. — TUNIS

Dépôt au Marché Libre,

Ciments supérieurs

THORRAND et C^e

à **Voreppe**, près Grenoble (Isère)
Spécialité de Travaux en ciment. — Cuvés en ciment, garanties. — Canalisation de tous diamètres et à fortes pressions. — Dallages. — Fabrique de Carreaux en Ciment comprimé — Chaux hydraulique d'Hammam-el-Lif.

Pour les commandes, s'adresser à M. F. THORRAND, représentant, avenue de la Marine, Tunis.

CRÉDIT FONCIER DE TUNISIE

Société anonyme, capital : 10,000,000

OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Prêts sur hypothèques, sur titres de marchandises. — Avances sur récoltes — Garde de titres. — Reports. — Paiement et escompte de coupons. — Ordres de bourse au comptant et à termes — Dépôts à vue et à échéances fixes. — Encaissements et recouvrements. — Emissions. — Souscriptions. — Chèques et lettres de crédit.

COMPAGNIE L'AIGLE

Société anonyme d'assurance à primes fixes

Contre l'incendie

Agent général pour Tunis et la Tunisie : Raymond VALENSI ; Bureaux, rue Al-Djazira, 41. — TUNIS.

AVIS AUX AGRICULTEURS

La Société de la *Minoterie, Huilerie et Glacière* de Bab-Aloua achète les céréales à des prix défiant toute concurrence : en outre, elle vend du son et des semences de première qualité.

LABORATOIRE D'ANALYSES CHIMIQUES

A. DISLAY

Pharmacien Chimiste Diplômé)

59, avenue de la Marine, 59.

TUNIS

PRIX TRÈS MODÉRÉS

Man spricht deutsch. — English spoken

TÉLÉPHONE

DOMAINE POTIN

VIN ROUGE

VIN BLANC -- EAU-DE-VIE

S'adresser au dépôt : 7, rue de la Poste

AGENCE AGLOT

6, Rue de Rome

SERVICE des BAGAGES

de la Goulette-Tunis vice versa

Opérations de douane, consignation, commission, expéditions en grande et petite vitesse.

BOIS DU NORD

SUCCURSALE D'ESSVIK

Ouverture des Chantiers, Enclos de la Douane - TUNIS

VENTE DE BOIS DU NORD

Madriers, Bastius, Planches et chevrons de toutes dimensions et qualités

SPÉCIALITÉ POUR MENUISIERS

Montants de portes, fenêtres et persiennes — Parquet

Le tout vendu à des prix défiant toute concurrence.

Au Cadran Universel

M. Charles Kloth a l'honneur d'informer sa clientèle qu'il a ouvert un nouveau

MAGASIN D'HORLOGERIE ET JOAILLERIE

sous l'enseigne :

AU CADRAN UNIVERSEL

17, Avenue de France, Maison Tabone,

tout en continuant à exploiter son magasin de la rue de la Commission.

" AUX JOCKEYS "

16, RUE AL-DJAZIRA, 16

Grande Sellerie Anglaise

R. CARONARO. Propriétaire

Spécialité de Harnais de luxe — Réparations en tous genres à des prix défiant toute concurrence.

L'Atelier de la Maison est dirigé par un des meilleurs selliers de Tunis

Absinthe et Liqueurs Supérieures

CUSENIER

J. MALLET, seul agent à Tunis pour la Tunisie et Malte

Au Mouvement Perpétuel

TUNIS — 14, Rue Al-Djazira. — TUNIS

SUCCURSALE A BIZERTE

Auguste MARTIN, Sellier-Bourrelier

Spécialité de Harnais de luxe — Fournitures d'Ecurie — Harnais d'Occasion et Echange — Couvertures d'Attente — Réparations en tous genres,

M. MARTIN, ayant augmenté son personnel, porte à la connaissance de MM. les colons qu'il se tient à leur disposition pour les travaux à domicile, à forfait ou à la journée.

Cie de Navigation Mixte

Cie TOUACHE
Société anonyme au capital de 6.730.500 fr.
AGENCE DE TUNIS

Services réguliers et à grande vitesse entre la France et la Tunisie

Transport de passagers, de marchandises et de dépêches
Départ de Marseille tous les samedis à midi. Départ de Tunis tous les samedis à 5 h. s.
Vapeur OASIS capitaine BARRAU partira directement pour Marseille samedi 10 septembre 1892, à 5 heures du soir.
Prix des passages de la Goulette-Tunis à Marseille
Deuxième classe, 60 fr. — Troisième classe, 30 fr., avec couchette et nourriture
Pont 20 francs ; sans nourriture
Pour fret, passages et renseignements, s'adresser à M. J.-B. PEDELUPÉ agent à Tunis, 11 rue Es-Sadikia, à la Goulette, quai Charles-Quint.

Demandez partout

APÉRITIF BELLOT

ABSINTHE ET AMER CONILH

Bellot, distillateur à Tunis
rue Al-Djazira, 46, 48, 50.

Dépôt général des eaux minérales de VICHY
Dépôt des liqueurs fines de la maison LAVAINÉ et Cie

VILLA DES FLEURS

ETABLISSEMENT DE PLAISANCE

à 10 minutes de Tunis, Route de l'Ariane, près le Jardin d'Essai

Salons pour noces et banquets

Déjeuners et dîners sur commande — Casse-croute à toute heure
JEUX DIVERS — TIR FLOBERT — BALANÇOIRES

SERVICE RÉGULIER D'OMNIBUS TOUS LES JOURS

La semaine : à 4 1/2 et 5 1/2 du soir — Le dimanche : à 3, 4, 5 et 6 h. du soir
20 centimes par place
En dehors de ces heures l'omnibus est à la disposition du public

Maison PIERRE AUVIN. — TUNIS

MARBRES BRUTS et OUVRÉS

Importation directe des grandes carrières de France, Belgique Grèce et Italie

CHEMINÉES DEPUIS 12 FRANCS

Articles de Fumisterie, Carrelages, Escaliers, Monuments Funéraires

Bureaux et Magasins : 7, rue d'Espagne.

Vastes Entrepôts : rue d'Italie.

N.-B. — Des ouvriers spéciaux sont attachés à la Maison pour la pose des travaux.

DRAPERIE ET HAUTE NOUVEAUTÉ

Articles anglais et français

MAISON FRANÇAISE PRIX MODÉRÉS

A. LANNELONGUE, tailleur

5, Rue de la Poste, à côté de la Brasserie Vincent. — TUNIS

HOTEL-RESTAURANT "LA TOSCANE"

TUNIS. — Rue Al-Djazira, N° 17. — TUNIS

CUISINE FRANÇAISE ET ITALIENNE — PENSION AU MOIS

Repas : Déjeuner, 2 fr. — Dîner, 2 fr. 50. — Dîner sur commande

Une bonne cuisine et un service très soigné font espérer au propriétaire une nombreuse clientèle

VINS DE TOUTES QUALITÉS — SALONS PARTICULIERS

Pension convenable pour MM. les Employés

SOCIÉTÉ J. et A. PAVIN DE LAFARGE

Propriétaires des Carrières et Usines du TEIL

(Lafarge Soullier-Brunot) de Ruas (Société anonyme Clère) et de Meyse (Ardèche)

CAPITAL SOCIAL : 8.800.000 Francs

CHAUX ÉMINEMMENT HYDRAULIQUE DU TEIL

Seule marque admise pour les travaux en eau de mer et tous les travaux de l'État et des grandes Compagnies sans exception connue dans le monde entier permettant à cause de l'homogénéité résultant de sa fabrication en grandes masses (1000 tonnes par jour environ) des dosages réduits.

CIMENT PORTLAND LAFARGE GRIS ET BLANC

Spécialité pour dallages sur place, trottoirs, enduits, cuves, etc.

CIMENT A PRISE PROMPTE (GRENOBLE)

Qualité supérieure spéciale pour moulages et travaux délicats.

MATÉRIAUX ARTIFICIELS EN CEMENTS PORTLAND LAFARGE COMPRIMÉS

Dalles de toutes dimensions, carreaux de toutes sortes, représentation de M. Lauzun pour les carreaux lithoïdes. — Tuyaux pour conduites d'eau (75 0/0 d'économie sur les tuyaux en fonte briques en ciment et en chaux hydraulique. — Pierres artificielles, balustrades, escaliers livrés longtemps après la fabrication.

Pour toutes commandes, demandes de renseignements, s'adresser à M. SCHWICH, ing^r civil des mines à l'usine de MM. J. et A. Pavin de Lafarge, rue Es-Sadikia, en face la gare française où se trouvent les bureaux

Demandez partout

LA BIÈRE KESSLER

hygiénique garantie naturelle

Expédition à l'intérieur

TUNIS. — Imp. Franco-Tunisienne.

SAISON D'ÉTÉ 1892

A LA VILLE DE PARIS

TUNIS. — 8, rue de l'Église, 8. — TUNIS

Grand arrivage de Tissus en tous genres, Haute Nouveauté
Foulards, Batiste, Mousseline, Tissus, Crêpe en tous genres, Costumes brodés, Dentelles, Ombrelles, Chapeaux pour Dames et Enfants, Ganterie, Lingerie, etc., etc.

APERÇU DE QUELQUES PRIX

Toilettes de première communion, corsage à gros plis garni dentelle, jupe unie, voile et ceinture mousseline, depuis Fr.	5 95	Peignoirs en belle percale, depuis	3 75
Blouses russes, depuis	2 75	Jupes en soie, depuis	12 95
		Foulard pour robes, depuis	2 77
		Tulle moustiquaire, quatre mètres de large	4

Une première coupeuse, arrivant de Paris, dirige l'atelier de couture.

Livraison de Costumes en 24 heures

MONTS-DE-PIÉTÉ DE TUNISIE

La Banque Tunisienne de Prêts sur gages, propriétaire des Monts-de-Piété de Tunisie, concédés par décrets beylicaux, délivre des bons de caisse dont la valeur est représentée et garantie par les avances sur gages effectués par le Mont-de-Piété de Tunisie

TAUX DES INTÉRÊTS

Bons à trois mois, 3 0/0 par an ; bons à six mois, 4 0/0 par an ; bons à un an, 5 0/0 par an ; bons à deux ans, 6 0/0 par an.

Les intérêts sont payables par trimestre échu.

S'adresser à TUNIS à la direction des Monts-de-Piété de la Tunisie, cité Samama.

La Caisse est ouverte : de 8 heures du matin à midi et de 2 à 6 h. du soir.

Agent en Tunisie pour la vente en gros, M. AVIC, pl. du Tribunal, Tunis.



MELROSE RÉGÉNÉRATEUR CHEVEUX.

Le MELROSE rend positivement aux cheveux gris et blancs leur couleur de première jeunesse et enlève les pellicules. En flacons de deux grandeurs, prix très modiques. — Cher les Coiffeurs et Paris. Dépôt : 26 Rue Etienne Marcel, Paris.

Agent en Tunisie pour la vente en gros, M. AVIC, pl. du Tribunal, Tunis.

Compagnie générale des

BATEAUX A VAPEUR A HÉLICE DU NORD

SIÈGE SOCIAL : 4, Quai de la Citadelle, à DUNKERQUE

AGENCE DE TUNIS

SERVICE RÉGULIER

Le vapeur français CAMBRAI cap. DUBEDAT attendu de Dunkerque, La Palice et Marseille vers le 28, repartira le 30 du même mois pour Alger, Bordeaux et Dunkerque.

Pour fret, passages et renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, rue de Danemark. L'Agent, A. MODIGLIANI.

GRANDE ÉPICERIE ORIENTALE

AIMÉ EYRIÈS

TUNIS — 22, Rue d'Italie, 22 — TUNIS

Maison française la plus ancienne de Tunis se recommandant par la finesse de ses produits
Grand arrivage de fromages et beurre frais à tous les courriers

DÉPÔT GÉNÉRAL POUR LA TUNISIE :

DE LA CHOCOLATERIE DES RR. PP. TRAPPISTES DE NOTRE-DAME D'AIGUEBELLE
Maison de gros et de détail

Messageries Françaises

DEMANGE & C^{ie}

Service Quotidien Régulier

entre TUNIS-SOUSSE et vice-versa

Service des Dépêches

Transport des Voyageurs et de la Messagerie



Départ de Tunis et de Sousse tous les jours à midi

BUREAUX : à Tunis, rue d'Italie, 17 ; à Sousse au Caf. du Commerce

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

PAQUEBOT POSTE FRANÇAIS A GRANDE VITESSE

Agences principales : TUNIS, Rue Sadikia - LA GOULETTE, Quai du Canal

Départ de la Goulette

Lundi A 10 heures du matin : pour Malte, Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Mehdiya, Monastir, Sousse, La Goulette.

Mercredi A 4 h. 1/2 du soir : pour Marseille direct.

endredi A 4 h. 1/2 du soir : pour Sousse, Monastir, Mehdiya, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli, Malte, La Goulette.

Samedi A 4 h. 1/2 du soir : pour Marseille direct.

A 11 heures du matin : pour Bizerte, La Calle, Bône, Philippeville, Collo, Djidjelli, Bougie, Dellys, Alger.

L'Agent principal : A. CAMBIAGG.O.

ENTREPOT et MAGASINS GÉNÉRAUX de TUNIS

CHATEAU SYLVAIN & C^{ie}

Bureau : 10, rue Es-Sadikia

Magasinage de toutes marchandises. — Réception des marchandises arrivant par chemin de fer ou par voie de mer. — Avances des droits de douane sur les marchandises importées. — Avances d'espèces aux négociants sur les marchandises déposées dans les Magasins et dont ils justifieront la propriété. — Avances d'espèces sur produits agricoles expédiés par les soins des Magasins en France, pour y être vendus à ordre sur les places de Marseille et du Havre. — Réceptions. — Transit. — Expédition.

CHATEAU SYLVAIN & C^{ie}, banquiers. — Bureaux : 10, rue Es-Sadikia.

Dépôts, Chèques, Coupons, Ordres de Bourse, Lettres de crédit, Escompte, Recouvrements sur France et Etranger, Bons de Caisse.

Le gérant : POULARD DU PALAIS